



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL AD HOC SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### Deuxième session

Rome, 23-25 avril 2018

## RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF DU COMITÉ DES PÊCHES SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES ET LES TECHNOLOGIES ASSOCIÉES

### Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-3
II. Contexte.....	4-6
III. Délibérations du Groupe de travail consultatif.....	7-14
IV. Indications que le Groupe de travail technique intergouvernemental est invité à donner .....	15

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa quinzième session, a demandé à son Secrétaire de garantir la complémentarité des travaux du Comité des pêches de la FAO et de la Commission, notamment pour ce qui est des ressources génétiques aquatiques<sup>1</sup>. Elle a également réaffirmé qu'il était important d'inviter le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches (le Groupe de travail consultatif), lorsque celui-ci serait établi, à apporter son concours à l'élaboration du rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et a demandé à être informée, par l'intermédiaire de son Bureau, des contributions qui seraient fournies par le Groupe de travail consultatif.

2. Le Groupe de travail consultatif a tenu sa première réunion les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2015, et son rapport a été présenté à la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission (le Groupe de travail technique intergouvernemental)<sup>2</sup> ainsi qu'à la seizième session ordinaire de la Commission<sup>3</sup>.

3. Le présent document récapitule les travaux de la deuxième session du Groupe de travail consultatif. La version intégrale du rapport est publiée sous la cote CGRFA/WG-AqGR-2/18/Inf.3.

## II. CONTEXTE

4. L'importance que revêtent l'utilisation, la gestion et la préservation durables des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture est aujourd'hui plutôt bien connue et reconnue, mais il demeure urgent de préserver et de gérer plus efficacement la diversité aquatique actuelle si l'on veut que celle-ci contribue davantage à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance des populations. Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture concernent des milliers d'espèces, que l'on trouve dans les océans, mers, lacs, réservoirs, rivières, fleuves, rizières et autres zones humides, ainsi que dans les installations aquacoles en mer, en eaux saumâtres ou en eau douce. Contrairement à d'autres secteurs, toutes les espèces sauvages apparentées aux espèces d'élevage sont encore présentes dans la nature.

5. La création du Groupe de travail consultatif et le mandat de ce dernier ont été approuvés par le Comité des pêches à sa trente et unième session, en 2014, à la suite d'une demande formulée par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa septième session et compte tenu des possibilités d'accroissement de la production alimentaire et d'amélioration des moyens d'existence qu'offrent l'utilisation, la gestion et la conservation responsables des ressources génétiques aquatiques, ainsi que les technologies associées. Le mandat du Groupe de travail consultatif figure à l'annexe 3 du Rapport de la première session du Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées<sup>4</sup>.

6. Le Groupe de travail consultatif a fourni une assistance et des avis à la FAO pour les questions intéressant les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées ainsi que pour l'élaboration du premier projet de rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Rapport).

---

<sup>1</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 64.

<sup>2</sup> CGRFA/WG-AqGR-1/16/3; CGRFA/WG-AqGR-1/16/Inf.3.

<sup>3</sup> CGRFA-16/17/Inf.14.

<sup>4</sup> CGRFA/WG-AqGR-1/16/Inf.3.

### III. DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF

#### *Indications concernant le processus d'élaboration du Rapport*

7. Le Groupe de travail consultatif a fait siennes les recommandations que le Groupe de travail technique intergouvernemental avait formulées à sa première session et a énoncé les recommandations connexes suivantes:

- 1) Le Secrétariat de la FAO devrait réexaminer l'analyse régionale utilisée dans le premier projet de Rapport et **envisager d'opter pour un nombre plus restreint de régions – dans un souci d'uniformité avec les régions de la FAO et avec les analyses des statistiques sur les pêches et l'aquaculture déjà réalisées** – pour l'analyse qui figurera dans le deuxième projet de Rapport.
- 2) Le Secrétariat de la FAO devrait inclure **une analyse des données ventilées par groupes de pays, avec un premier groupe réunissant les grands producteurs du secteur de l'aquaculture (12 pays représentant plus de 90 pour cent de la production mondiale) et un deuxième groupe comprenant les producteurs plus modestes**, et mettre cette analyse à la disposition des auteurs du Rapport.
- 3) Le Groupe de travail consultatif a plus particulièrement **souscrit à la recommandation du Groupe de travail technique intergouvernemental concernant l'élaboration d'études de cas et a débattu de sujets précis (politiques efficaces, programmes de sélection ayant fait leurs preuves, conservation *in situ* et *ex situ*), qui pourraient faire l'objet d'une synthèse dans le Rapport**. Certaines de ces études de cas pourraient également être annexées au Cadre d'exigences minimales visant à permettre l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources génétiques aquatiques (voir ci-après). Le Groupe de travail consultatif a sélectionné des études de cas qui permettraient de couvrir une variété intéressante de régions et de situations économiques.
- 4) Le Groupe de travail consultatif a admis qu'**il serait peut-être nécessaire, en l'état actuel des choses, de s'appuyer sur un réseau régional/international spécialement consacré aux ressources génétiques aquatiques** et a recommandé que le Rapport serve d'outil catalyseur pour cerner les lacunes, les besoins et les problèmes rencontrés dans la perspective de l'établissement et de la pérennisation de réseaux de ce type. Cette démarche pourrait ouvrir la voie à la mise en place d'un nouveau réseau.
- 5) Le Groupe de travail consultatif a recommandé que, après la publication du Rapport, **la base de données créée à partir des rapports de pays soit perfectionnée, de sorte que l'ensemble de données soit accessible et consultable dans son intégralité, et que les statistiques nationales soient présentées sous une forme plus facile d'accès et d'emploi que le questionnaire d'origine**.
- 6) Le Groupe de travail consultatif **a recommandé d'employer une terminologie uniformisée** dans le Rapport, ainsi que dans les documents et glossaires de la FAO, et d'encourager une utilisation accrue de cette terminologie. Il a par ailleurs apporté son appui à l'élaboration d'un glossaire et a accepté de **fournir des encadrés qui seront insérés dans le Rapport pour présenter les principaux termes et concepts liés aux ressources génétiques aquatiques**.
- 7) Le Groupe de travail consultatif **s'est félicité de la grande qualité technique d'ensemble des études de référence thématiques**. Cependant, l'étude portant sur les macrophytes d'eau douce cultivés **n'est pas aussi complète que les autres et gagnerait à être étoffée au moyen d'une analyse géographique plus large**. Les études de référence thématiques qui ont été menées apporteront un précieux complément d'information pour la rédaction de la prochaine version du projet de Rapport.

*Indications concernant les définitions et concepts relatifs aux ressources génétiques aquatiques figurant dans le Rapport et devant être inclus dans les glossaires de la FAO*

8. Une première version du Rapport a été produite et sera mise à jour une fois que tous les rapports reçus des pays auront été analysés. Le Rapport est rédigé par plusieurs auteurs et comprendra également cinq documents thématiques, confiés à des auteurs externes. Il s'avère nécessaire, d'une part, d'harmoniser la terminologie employée tout au long du Rapport par les différents auteurs et, d'autre part, de dresser une liste des termes spécialisés relatifs aux ressources génétiques aquatiques.

9. La FAO donne accès à un portail terminologique qui contient des termes portant sur les pêches et l'aquaculture; elle dispose également d'un glossaire distinct relatif à la biotechnologie pour l'alimentation et l'agriculture. Un glossaire comportant une première sélection de 66 termes avait été constitué en prévision de l'atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur l'établissement de rapports sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui avait été organisé en mars 2015 par la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP). Les termes figurant dans ces divers glossaires ne sont ni cohérents ni harmonisés.

10. Plusieurs autres glossaires pertinents sont disponibles (en anglais), dont un glossaire établi dans le cadre des lignes directrices sur la gestion des ressources ichtyogénétiques en Inde par l'Indian National Bureau of Fish Genetic Resources (office national indien des ressources ichtyogénétiques)<sup>5</sup>, un glossaire rattaché aux lignes directrices en matière de génétique pour la gestion des pêches<sup>6</sup> et un autre glossaire établi dans le cadre de l'évaluation des risques que posent les organismes génétiquement modifiés pour l'environnement<sup>7</sup>. Il existe d'autres glossaires pertinents et, mis ensemble, tous ces recueils de termes devraient probablement déjà contenir des définitions pour la majorité des termes employés dans le Rapport.

11. Le Rapport et les documents de référence thématiques ont été révisés en vue d'harmoniser les définitions et de produire un glossaire exhaustif des termes et concepts centraux destiné à accompagner le Rapport. Le Groupe de travail consultatif fera part de ses observations sur la liste de termes et de concepts figurant dans le glossaire. Dans le cadre de l'examen en cours, il a été proposé d'ajouter plus de 230 termes au glossaire existant<sup>8</sup>.

12. L'examen des documents rattachés au Rapport a mis en lumière trois domaines nécessitant des efforts importants d'harmonisation:

- 1) Utilisation de la terminologie servant à décrire les différents génotypes/phénotypes. Dans le cadre de l'étude thématique «Incorporating genetic diversity and indicators into statistics and monitoring of farmed aquatic species and their wild relatives» (Prise en compte de la diversité génétique et de ses indicateurs dans les statistiques et le suivi des espèces aquatiques d'élevage et des espèces sauvages apparentées), il est proposé d'employer les termes «species» (espèce), «strain» (souche) et «farmed type» (type élevé) comme nomenclature pour décrire les ressources génétiques aquatiques dans l'aquaculture; il est par ailleurs précisé que le terme «stock» (stock) doit être utilisé à la place de «strain» lorsqu'il est fait référence aux ressources aquatiques à l'état sauvage. Les auteurs de l'étude ont proposé des définitions pour ces différents termes, qui ont été ajoutés au glossaire. D'autres termes, tels que «cultivar» (cultivar) et «variety» (variété), ne doivent pas être employés pour décrire les ressources génétiques aquatiques. Il est proposé d'utiliser ces définitions de manière systématique dans le Rapport ainsi que dans les documents thématiques (à l'exception peut-être de l'étude sur les

<sup>5</sup> ICAR-NBFGFR (2016). *Guidelines for Management of Fish Genetic Resources in India*. ICAR National Bureau of Fish Genetic Resources, Lucknow, Inde, xxiii + 64 p.

<sup>6</sup> Kapuscinski, A. R., et Miller, L. M. 2007. *Genetic guidelines for fisheries management (2nd Edition)*. Duluth, Minnesota: Minnesota Sea Grant, University of Minnesota Sea Grant Program.

<sup>7</sup> Kapuscinski, A. R. 2007. *Environmental risk assessment of genetically modified organisms (Vol. 3)*. CAB International.

<sup>8</sup> [www.fao.org/faoterm/collection/aquaculture/fr](http://www.fao.org/faoterm/collection/aquaculture/fr).

macrophytes) et de demander à tous les auteurs d'effectuer un travail d'harmonisation à cet égard.

- 2) La terminologie associée à la transgénèse n'est pas cohérente: en plus de «transgenesis», on utilise également les termes «gene transfer» (transfert de gènes) et «transformation» (transformation), cette dernière variante étant appliquée aux macrophytes et aux microorganismes. Il apparaît nécessaire de revoir tous les documents pour harmoniser la terminologie. Il serait toutefois envisageable d'employer une terminologie différente dans le cas des micro-organismes et des plantes aquatiques compte tenu des méthodologies et normes d'usage particulières qui prévalent dans la communauté des généticiens végétaux et microbiens.
- 3) Les termes «hybridization» (hybridation), «crossbreeding» (croisement) et «introgression» (introgression) s'avèrent très utiles si l'on prend soin de bien les distinguer (hybrides = entre espèces différentes, croisés = au sein d'une même espèce) et si une distinction est faite entre les croisements F1 et F2, où les caractères obtenus sont prévisibles dans une certaine mesure, et tout processus ultérieur d'introgression, où il n'est plus tant question d'une espèce/souche pure que d'un mélange d'espèces/de souches. Il serait utile de s'entendre sur ces termes et d'uniformiser leur utilisation en rapport avec les types élevés dans l'ensemble des documents. L'emploi du terme «hybrid» (hybride) dans le document de référence thématique sur les macro-algues<sup>9</sup> prête grandement à confusion. Il est proposé d'inclure un encadré dans le Rapport pour clarifier le sens qui est donné à ces termes. L'interprétation du terme «wild relatives» (espèces sauvages apparentées) figurant dans le questionnaire utilisé pour le Rapport a également suscité des discussions. On a reconnu qu'une certaine ambiguïté persistait quant à la signification de ce terme du fait qu'on en trouvait différentes interprétations dans le Rapport, et qu'il fallait par conséquent lever cette ambiguïté.

13. Le Groupe de travail consultatif a par ailleurs formulé des indications quant aux domaines d'intervention prioritaires de la FAO et aux activités que l'Organisation pourrait mener dans le domaine des ressources génétiques aquatiques, et quant au Cadre d'exigences minimales visant à permettre l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources génétiques aquatiques.

14. Le Groupe de travail consultatif a recensé de nouvelles activités pour la période 2017-2019 en ce qui a trait à l'utilisation responsable des ressources génétiques aquatiques: poursuivre la fourniture d'avis et les efforts de promotion pour le premier projet de Rapport, encourager les programmes d'amélioration génétique dans l'aquaculture, réaliser une analyse risques-avantages sur l'utilisation et l'introduction de nouvelles espèces et de nouvelles souches (indigènes et non indigènes) et élaborer un système d'information sur les ressources génétiques aquatiques. Le plan de travail sera examiné par le Comité des pêches à sa prochaine session, qui se tiendra en juillet 2018.

#### **IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL EST INVITÉ À DONNER**

16. Le Groupe de travail technique intergouvernemental souhaitera peut-être:

- prendre note des recommandations du Groupe de travail consultatif et procéder à leur examen;
- demander à la Commission d'inviter le Comité des pêches, le Sous-Comité de l'aquaculture et le Groupe de travail consultatif à contribuer aux débats sur les mesures pouvant être prises pour donner suite au rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

---

<sup>9</sup> [www.fao.org/cofi/46056-0e272e19f4b0051d1e1c3b679e5ca8ada.pdf](http://www.fao.org/cofi/46056-0e272e19f4b0051d1e1c3b679e5ca8ada.pdf).